

## Directive de module WI12 pépinière

### Objectif général

Mettre en place une production de plants de vignes, standards ou certifiés, pour une commercialisation.

Plus précisément, la candidate/le candidat est capable de : <sup>1</sup>

1. Organiser les travaux à effectuer en pépinière
2. Choisir du matériel de greffage sain pour une situation donnée.
3. Pratiquer et estimer la réalisation de plants
4. Réaliser toutes les mesures en accord avec la législation concernant la multiplication et la vente de plants de vigne certifiés ou standards.

### Objectifs développés :

« La candidate/ le candidat est capable de » :

- 1.1 ... planifier les travaux à effectuer
- 1.2 ... établir le calendrier des travaux à effectuer
- 2.1 ... sélectionner les vignes à greffons
- 2.2 ... choisir les porte-greffes, cépages, variétés et clones adaptés à une situation particulière.
- 2.3 ... identifier les maladies transmissibles par greffage.
- 3.1 ... réaliser les travaux liés au métier : préparer les porte-greffe et greffons, greffer
- 3.2 ... évaluer et calculer des taux de réussite
- 3.3 ... calculer les coûts de production de plants de vigne (en intégrant les taux de réussite)
- 4.1 ... décrire et appliquer la législation concernant la multiplication et la vente de plants de vigne certifiés ou standards
- 4.2 ... remplir les déclarations pour l'obtention du passeport phytosanitaire

## Forme de l'enseignement :

### Conditions préalables

Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC de viticulteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé. Les compétences des modules Gestion des sols (WI01) et Stratégie cépages, porte-greffes, terroir (WI02) forment la base du module supplémentaire Pépinière (WI12) et doivent être acquises. Les compétences du module Protection des plantes (WI04) est fortement recommandé.

### Déroulement des cours

L'enseignement du module comprend 24 périodes/18 heures avec des cours frontaux, des travaux pratiques et des visites, ainsi que 1 heure d'examen oral et 1 heure d'examen pratique.

## Plan des cours :

(à titre indicatif, sous réserve de modifications et d'adaptations)

- Présentation de l'activité de pépinière (2p)
- Législation liée à la pépinière (4p)
- Evaluation des coûts (2p)
- Analyse d'un sol d'une parcelle et stratégie d'irrigation (4p)
- Travaux pratiques de greffage (8p)
- Travaux pratiques de greffage et surgreffage (4p)

## Modalités de validation du module :

### ◆ Brevet/maîtrise

Le contrôle des compétences acquises dans le module se fait par un examen pratique et un examen oral. Les deux doivent être acquis pour la réussite du module. Les examens sont acquis si chaque note est supérieure ou égale à 4,0.

Lors de l'examen pratique, le/la candidate est évalué/e en fonction du nombre de greffes réalisées et de leur qualité en un temps donné.

L'examen oral dure 25 minutes + 30 minutes de préparation, par des questions de type « mise en situation ».

Sans documentation, certains documents ou tabelles peuvent être fournies avec les questions d'examen. Une calculatrice est fournie pour les calculs.

Le module permet l'obtention de 2 points capitalisables pour brevet/maîtrise.

### ◆ Ecole Supérieure

Les examens sont identiques que pour les brevets/maîtrises.

La note finale du module est obtenue par la moyenne des deux examens (pondération identique).

## Diplôme PVS/Changins : brevet pépiniériste

Le diplôme de pépiniériste viticole reconnu par l'association des pépiniéristes viticulteurs suisses (PVS) et CHANGINS peut être obtenu si en plus de l'acquisition du module Pépinière (WI12), une pratique professionnelle est attestée chez un pépiniériste membre de la PVS. Cette pratique professionnelle peut être validée après ou avant de suivre le module Pépinière par exemple durant le CFC, avec un délai de maximum 6 ans entre l'acquisition de la pratique ou du module Pépinière (WI12).

L'objectif de la pratique professionnelle est d'acquérir les compétences et un certain automatisme dans les gestes professionnels. Il est recommandé de suivre les activités d'un pépiniériste professionnel durant une saison complète, d'un automne à l'été suivant. Elle est constituée d'au moins :

- 0,5 jour : récolte des greffons
- 1 jour : préparation des greffons et des porte-greffes
- 2 jours : greffage, forçage, mise en caisse
- 1,5 jours : préparation et plantation des barbues en pépinière
- 1 jour : irrigation, entretien et contrôle Vitiplant
- 2 jours : arrachage, triage et conditionnement des plants

## Planification des cours :

Se référer au tableau d'affichage pour les salles et modifications)